



Paris, le 6 décembre 2019

Communiqué de presse

Santé mentale, psychiatrie et pédopsychiatrie : Agnès BUZYN annonce les résultats de deux appels à projets nationaux pour l'accompagnement et le soutien de l'offre en santé mentale et psychiatrie, dotés de 30 M€

S'exprimant dans le cadre du Congrès français de psychiatrie, Agnès BUZYN, ministre des Solidarités et de la Santé, a rendu public le résultat de deux appels à projets nationaux organisés dans le cadre de la feuille de route *santé mentale et psychiatrie* pilotée par le délégué ministériel Frank BELLIVIER.

Dotés de 30 M€, ces appels à projets viennent s'ajouter aux 80 M€ de nouveaux crédits déjà délégués début 2019 pour développer l'offre de psychiatrie dans les territoires.

Ces avancées concrètes témoignent de l'engagement tenu par la Ministre de donner une forte priorité à la psychiatrie et à la pédopsychiatrie, conformément à la feuille de route et à sa traduction dans le plan *Ma Santé 2022* annoncé en septembre 2018 par le Président de la République.

Le premier appel à projet, doté de 20 M€, concerne le renforcement spécifique des ressources de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent à la suite de la priorité fixée par Agnès BUZYN début 2019.

Il cible en priorité les départements non pourvus ou sous dotés au regard des besoins de la population, notamment en offre d'hospitalisation pour mineurs.

Les nombreux projets remontés par les ARS ont fait l'objet d'une analyse par un comité d'experts de la discipline. 35 projets ont été retenus sur un total de 92 projets remontés, ce qui témoigne du succès de l'appel à projets et de la forte mobilisation des acteurs de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent sur les territoires.

Les projets retenus viennent renforcer l'offre de pédopsychiatrie dans des territoires en grande difficulté, de la périnatalité jusqu'à la fin de l'adolescence et la transition vers l'âge adulte. Ils portent sur la création de lits d'hospitalisation dans les départements qui en sont dépourvus, de places de crise

ou post-crise, d'évaluation et de prise en charge des situations urgentes, ainsi que de places d'hospitalisation de jour ou de nuit. Le renforcement de l'offre ambulatoire est largement mis en avant à travers le renforcement des CMP et le développement d'équipes mobiles.

Ainsi, l'appel à projets permet de renforcer, de manière structurante, l'offre en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent notamment dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence, de Corrèze, de Creuse, des Côtes d'Armor, de l'Eure et de l'Indre.

Le deuxième appel à projets, doté de 10 M€, concerne le fonds d'innovation organisationnelle en psychiatrie créé en 2019.

Il vise à financer des projets innovants en psychiatrie tant dans l'organisation que dans la prise en charge, afin de répondre de manière plus efficace et complète aux besoins des patients. Une attention particulière est apportée aux projets élaborés au sein des Projets Territoriaux de Santé Mentale.

Sur la base des orientations nationales concertées avec le comité de pilotage de la psychiatrie, 42 projets (sur plus de 260 déposés auprès des ARS) ont été retenus par un jury national. Ils portent notamment sur la mise en œuvre de parcours facilité avec les acteurs de la ville et du médico-social ; la prévention et la gestion des situations de crise ; le développement de la télémédecine ; l'accès facilité des patients de psychiatrie aux soins somatiques.

Le succès de cet appel à projets et la qualité des projets remontés témoignent de la motivation et du dynamisme des équipes de psychiatrie sur les territoires, et montrent un mouvement de transformation important vers davantage d'ambulatoire, de partenariat et d'inclusion. Une large majorité de projets sont portés par des établissements publics de santé mentale, et environ 20% de porteurs sont des structures associatives ou privées.

Une deuxième vague d'appel à projet sera engagée au début de l'année 2020.

La liste complète des lauréats figure sur le site internet du Ministère des Solidarités et de la Santé.

Contact Service de presse :
sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr